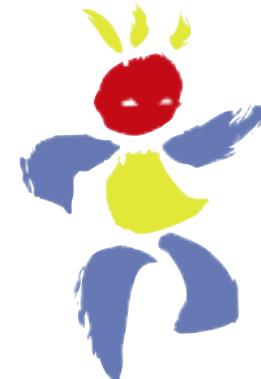


[FENÊTRES] sur cours

Avril 2014



SNUipp - FSU
www.snuipp.fr

Premières classes

SPÉCIAL
PES

[ÉDITO]



Le gouvernement a fait de l'école sa priorité. En annonçant la création de 60 000 postes d'ici la fin du quinquennat, en réamorçant les recrutements par la mise en place d'un concours exceptionnel en 2014, ou encore en ouvrant les ESPE, la volonté était bien présente. Mais à l'épreuve de la réalité, la priorité au primaire s'est largement estompée. Le manque de moyens budgétaires, la précipitation dans laquelle se sont faites certaines réformes comme celle de la formation des enseignants, n'ont pas conduit à une transformation concrète de l'école et à une amélioration des conditions d'exercices du métier pour la réussite de tous les élèves. Car le défi n'est pas seulement de rattraper le retard accumulé par des années de suppressions de postes mais bien d'engager un véritable effort budgétaire qui donne à l'école et aux enseignants un nouveau souffle. Or la menace qui pèse sur les 60 000 postes et les annonces contre les salaires des fonctionnaires sont de très mauvaises nouvelles pour l'école et ses personnels. Les 50 milliards d'économies que le gouvernement a choisi d'imposer sur la période 2015-2017 placent les services publics dans le viseur de l'austérité par de nouvelles réductions des dépenses. Un tel renoncement est inacceptable quand dans le même temps les entreprises se voient alléger leur charge sans qu'elles aient de contrepartie à donner en termes d'emploi. La transformation de l'école ne peut pas attendre. Elle passe par une réelle reconnaissance du métier d'enseignant et une formation de haut niveau, levier indispensable pour transformer le métier et assurer la réussite de tous les élèves. Le SNUipp-FSU s'engage à vos côtés pour défendre l'école et ses enseignants.

INFOS SERVICE : *Rythmes scolaires : contre-rapport du SNUipp*

DOSSIER : *Égalité fille-garçon : à vous de jouer !*

QUESTION MÉTIER : *La poésie est ouverture de la conscience.*

RYTHMES SCOLAIRES

Un contre-rapport du SNUipp

Le SNUipp-FSU a rendu public le point de vue de 8 000 enseignants et équipes d'écoles dans un « *contre-rapport* ».

Même si des enseignants témoignent de réussites, fruit généralement d'une concertation approfondie s'appuyant sur une expérience et des moyens pour le périscolaire, la majorité fait état d'un vrai mécontentement : conditions de travail dégradées, impact sur la vie personnelle en temps (trajets, animations pédagogiques les mercredis après-midi) et en argent (trajets et garde d'enfant). Pour le SNUipp-FSU, cette réforme ne peut être généralisée avec succès à la rentrée prochaine.

Nouveaux programmes :

Le ministre reporte d'un an

Vincent Peillon a décidé de reporter d'un an la parution des nouveaux programmes ; à la rentrée 2015 donc, pour la maternelle au lieu de 2014 et à la rentrée 2016 pour l'élémentaire (cycles II et III) au lieu de 2015.

Pour le SNUipp-FSU, ce délai doit permettre d'enclencher des formations nécessaires aux enseignants et des documents d'accompagnement doivent être publiés. Il a d'ailleurs obtenu du ministre que les programmes d'élémentaire de 2008, fortement critiqués, fassent l'objet d'un premier toilettage pour la rentrée 2014 avant d'être totalement revus pour la rentrée 2016.

Une consultation des enseignants sur ces nouveaux programmes de maternelle sera par ailleurs organisée en octobre 2014. Le SNUipp-FSU demande qu'elle se fasse en banalisant un temps de classe.

EDUCATION PRIORITAIRE :

Allègement de service pour les enseignants

La réforme de l'éducation prioritaire prévoit la redéfinition de 102 réseaux dits « REP+ » dès la rentrée prochaine et s'étendra à 350 réseaux en 2015. Les enseignants qui y seront nommés bénéficieront dès la rentrée 2014 d'un allègement de service en classe. Cette mesure doit leur permettre de consacrer plus de temps au travail en équipe. Pour les enseignants du primaire cela correspond à 18 demi-journées sur l'année, soit environ 48h annuelles. Ceux du 2nd degré se verront attribuer une heure de décharge de service pour dix heures de cours soit 54 heures annuelles. Le SNUipp-FSU demande que l'allègement du temps de classe soit augmenté dans les écoles pour être de même niveau que celui des collèges.

PÉTITION FSU

Pour une formation ambitieuse



Depuis la rentrée de nombreuses mobilisations, soutenues par le SNUipp et la FSU, ont lieu dans différentes Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) : Aix-Marseille, Bordeaux, Le Mans, Amiens, Chartres, Créteil... En cause, les conditions de la mise en oeuvre de la réforme de la formation des enseignants et CPE qui place étudiants, stagiaires et formateurs face à de nombreuses difficultés. Les premiers bilans, seulement quatre mois après l'ouverture des ESPE, sont inquiétants.

Pour que la réforme soit une réussite la FSU lance une pétition pour exiger des améliorations immédiates et demander l'ouverture de discussions pour faire évoluer la réforme de la formation.

Pour signer la pétition : <http://petitions.fsu.fr/?petition=4>



Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur papier recyclé par une imprimerie Imprim'Vért.

Publication coordonnée par le secteur
"Débuts de carrière" du SNUipp-FSU.

CHANGEMENT DE DÉPARTEMENT :

Les résultats

Les résultats des permutations informatisées sont connus depuis lundi 10 mars.

Les changements de départements ou « permutations » sont en principe réservés aux seuls titulaires. Ils se déroulent en 2 phases. La première se fait par lprof courant novembre, la seconde par envoi papier à lIA courant mars. Les stagiaires peuvent participer, à titre dérogatoire, à cette 2^{ème} phase de permutations.

Les sections départementales du SNUipp-FSU se mobilisent pour informer les enseignants et répondre à toutes leurs questions. Elles proposent notamment toutes les informations utiles concernant les démarches à engager pour la suite : contacter le département obtenu, formuler sa demande pour la deuxième phase dite manuelle (ou exeat-inéats).

N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU de votre département.

« PREMIER POSTE »

Pour vous aider dans votre future année de T1, le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous une brochure « *premier poste* » qui compile vos droits, vos obligations, des infos sur les opérations administratives (changer de département, participer au mouvement) des infos plus générales sur l'école et son fonctionnement, des infos plus locales sur votre département. La sortie est prévue en juin 2014.

N'hésitez pas à la demander auprès de votre section départementale du SNUipp-FSU.



ÉGALITÉ FILLE-GARÇON : À VOUS DE JOUER !

Si la mixité existe depuis longtemps dans l'école avec l'objectif d'éduquer de la même façon les filles et les garçons, force est de constater que les parcours scolaires des filles et des garçons ne sont pas les mêmes et que les relations entre ces derniers ne sont pas toujours empreintes de respect.

Dans les cours d'école, il n'est pas rare de voir la comparaison d'un garçon avec une fille brandie comme une insulte. Il y a bien là une hiérarchisation entre les sexes qui considère qu'« une fille c'est tenir la seconde place ; une discrimination sexiste bien ancrée dans la société française ». Alors que l'école travaille depuis plusieurs générations d'élèves sur la xénophobie ou le handicap, sans que cela pose souci à la société, elle peine à s'approprier cette lutte contre la première des discriminations, celle liée au sexe. Mais elle se trouve aussi confrontée à des réactions d'hostilité lorsqu'elle expérimente des dispositifs comme les « ABCD de l'égalité » qui s'attellent à déconstruire les stéréotypes assignant aux garçons et aux filles des rôles différenciés avec une domination des garçons.

L'école n'est pas plus sexiste que le reste de la société, mais elle ne l'est pas moins.

Nicole Mosconi, professeur en sciences de l'éducation, affirme que « *l'école n'est pas plus sexiste que le reste de la société, mais elle ne l'est pas moins. Les enseignants dans leur grande majorité sont persuadés de traiter tous les élèves de la même façon. Il est sans doute très dur d'accepter l'idée que ce n'est pas le cas et la seule façon que nous avons trouvé de les convaincre c'est de les enrégistrer* » (p4). Entre méconnaissance, indifférence et parfois même négation, il apparaît très vite que les postures, les démarches pédagogiques, les modalités d'enseignement perpétuent les différences et les stéréotypes sans que leur fondement soient remis en cause. Ainsi les enseignants seraient davantage enclin à accepter d'un garçon son comportement turbulent mais à punir davantage une fille bavarde. Ces postures entretiennent donc la docilité de la petite fille qui doit éviter de perturber les codes et le caractère conquérant du petit garçon.

C'est pour cela que le SNUipp-FSU demande une véritable formation des enseignants qui doivent être sensibilisés à ces risques, savoir comment mener des débats et connaître le cor-

pus de textes proposés par les ABCD de l'égalité, mis en place par le ministère de l'éducation et de l'égalité.

Il est tout à fait possible d'aborder cette question simplement, quotidiennement ou bien sous la forme de projets plus conséquents et ce, dès l'école maternelle. De nombreux albums déconstruisent, de façon sympathique, les stéréotypes (Le petit garçon qui aimait le rose), évoquent les différents types de famille (Tango a deux papas et pourquoi pas ?), y compris la famille monoparentale, très fréquente de nos jours et dont les enfants ont besoin de parler aussi (p 5).

ABCD de l'égalité : Qu'es aquò ?

Le ministère expérimente un programme mettant à disposition des enseignants des outils et des ressources pédagogiques et visant à transmettre aux élèves la culture de l'égalité entre filles et garçons.

Il s'agit d'une démarche pédagogique conçue pour amener les élèves à réfléchir autour de certaines questions : la danse est-elle réservée aux filles ? Une femme peut-elle être pompier ? Un homme peut-il être sage-femme ?

Cette démarche est actuellement conduite dans plus de 600 classes de dix académies volontaires.

Il est compréhensible qu'un jeune enseignant redoute d'aborder cette question en classe, de peur d'être confronté aux questionnements, voir à l'agressivité des parents. Cependant, il faut bien avouer que même s'il ne le souhaite pas, il y sera tôt ou tard confronté puisque les enfants sont passionnés par ce sujet et que, à moins de faire la sourde oreille, il devra réagir aux remarques (voire insultes) sexistes qu'il ne manquera pas d'entendre dans sa classe ou en récréation.

Alors comment l'aborder avec les familles ?

En début d'année, par exemple, on peut insister sur l'importance de cette question, inscrite dans la Constitution et dans les programmes, et également garantie de réussite scolaire pour tous les enfants. Ensuite, il ne faut pas hésiter à rencontrer les parents avec l'équipe enseignante, si des questions émergent afin d'expliquer, de dédramatiser et de montrer la cohérence du travail de l'équipe ainsi que sa solidarité.





Pour que l'égalité fasse école.

Les récentes polémiques autour de l'ABCD de l'égalité ont donné un coup de projecteur sur la fragilité des relations qui existent entre l'école et certaines familles. Quand l'incompréhension ou le sentiment de défiance des familles s'installent envers l'école, les postures à tenir, les réponses à apporter ne sont pas toujours évidentes.

L'école doit être à l'initiative d'une démarche envers les parents. Elle doit prendre en compte la culture et les valeurs des familles sans rien renier de ses principes et de ses missions. La remise en cause des rôles stéréotypés attribués aux garçons et aux filles peut bousculer le schéma éducatif des familles. Mais l'école ne peut rester en retrait autour des valeurs qu'elle porte. Transmettre celle d'égalité et de respect entre les filles et les garçons est une des missions essentielles de l'école et le fondement de la réussite de tous les élèves.

Ouvrir des espaces de débat

Il peut être bon que l'enseignant présente, avant tout travail en classe, l'enjeu de ce vaste sujet. Tous les moments de rencontres sont l'occasion de rassurer et mettre en avant cette question, notamment lors des réunions parents-enseignants de rentrée. Montrer que ce thème est présent dans les programmes peut non seulement faire autorité mais également permettre aux familles de s'interroger sur leur propre fonctionnement.

S'interroger sur les habitudes

Lorsque des débats sont soulevés en classe, l'enfant peut s'interroger sur les habitudes de vie qui lui sont familiaires. L'enseignant ne doit pas avoir peur de cela, l'enfant se met alors en exercice de réflexion, il est en train de grandir et de se construire. L'élève peut poursuivre ses interrogations à la maison, l'enseignant peut alors inciter la famille à prolonger la discussion après la classe. Pour enseigner sereinement, le professeur doit également sortir de son isolement en échangeant notamment avec ses collègues sur ces sujets dits « sensibles ». Toutes les études convergent d'ailleurs pour confirmer que des liens resserrés et durables entre l'école et les parents sont autant de points d'appui pour réussir ses apprentissages. Il est donc fondamental de permettre aux familles de trouver leur place dans le système scolaire.

Nicole Mosconi , professeure émérite en sciences de l'éducation à l'Université Paris Ouest-Nanterre



3 QUESTIONS À

Les enseignants sont-ils sexistes ?

Les enseignants ne sont pas plus sexistes que la majorité des personnes, mais pas moins, tant qu'ils n'ont pas été sensibilisés et formés. Car, comme la majorité d'entre nous, nos conduites, nos jugements, nos attentes sont influencés par les stéréotypes de sexe que nous avons appris dès notre tendre enfance et qui agissent sur nous sans qu'on s'en rende compte, nous poussant à favoriser les garçons plus que les filles. C'est grave parce que, par ces mécanismes très fins dans la vie en classe, les garçons apprennent à devenir dominants et les filles à tenir une place seconde et secondaire.

Comment y remédier ?

Pour y remédier, il faut prendre conscience de ces stéréotypes qui influencent notre comportement dans beaucoup de situations de classes et agir dans de nombreux domaines (les interactions en classe, nos attentes et nos demandes vis-à-vis des filles et des garçons, changer certains contenus d'enseignement pour mettre en valeur le rôle des femmes et l'égalité des sexes ou montrer les inégalités, apprendre aux élèves à détecter les stéréotypes etc.). L'éducation à l'égalité des sexes ne doit pas être conçue comme une nouvelle matière d'enseignement mais plutôt comme une perspective qui doit irriguer tout notre enseignement.

Que répondre aux parents qui auraient peur que cette question, travaillée en classe, n'influence leur enfant ?

Tous les apprentissages quels qu'ils soient influencent les enfants. Apprendre des choses nouvelles, à lire, par exemple, nous transforme plus ou moins fortement. Quand il s'agit de questions controversées dans la société, comme l'égalité des sexes, il faut rappeler que c'est un principe posé dans la constitution et que, en tant que fonctionnaire, on doit appliquer les instructions de l'éducation nationale qui nous ordonne de faire cette éducation à l'égalité. De plus, la pluralité des opinions est un principe démocratique : les différences d'opinion entre l'école et la famille initie l'enfant à la démocratie.

Et si on devenait une classe

« où on en parle » ?

Qui n'a jamais vu une petite fille, au retour d'une récréation, arriver la moue boudeuse vous dire : « Maîtresse, il m'a dit que j'étais un garçon manqué ! » ? Ou un petit bonhomme vexé « Oui, mais elle, elle m'a traité de femmelette ! » ? Des mots d'enfants qui peuvent faire sourire, mais qui hélas parfois masquent d'autres maux... Alors comment en sortir ?

Parlons des différences pour les transformer en chances

Laisser passer ces mots qui nous semblent anodins, c'est risquer de laisser s'installer des discriminations, un sentiment d'infériorité chez les un-e-s et d'impunité chez les autres. Et rapidement, le danger est de se sentir dépassé-e par des paroles plus extrêmes, comme l'insulte redoutée et pourtant très courante « pédé ». Réagir, ce n'est pas se limiter à punir. Il est nécessaire de pouvoir ouvrir un espace de discussions, d'éduquer les enfants à ces formes banales de discriminations pour les amener à entrevoir ce qu'est l'égalité filles/garçons.

Partir d'albums : des expériences à vivre...

Une des pistes pourrait être de mettre en place un mini-débat, au retour de la récréation, pour réagir à ces propos et offrir à tous une réflexion sur la place des garçons et des filles aujourd'hui à l'école, et plus largement des hommes et des femmes dans la société. Autre possibilité : partir d'albums de jeunesse, qui sont des supports de discussions très riches et qui permettent bien souvent de délier les langues et d'ouvrir les esprits. Cet appui sur une histoire, des images, des personnages, offrent à l'enseignant une infinité d'enseignements, et lui permet de s'effacer quelques instants pour laisser se libérer la parole de l'enfant. La gêne de départ va laisser place à de jolis moments d'échanges et de réflexions.

Quelques ouvrages à découvrir



L'avis du SNUipp-FSU

Les textes officiels incitent à travailler en faveur de l'égalité des filles et des garçons. Néanmoins, sous les «différences» entre filles et garçons se cachent des inégalités. La recherche montre que les interactions entre les adultes et les élèves sont genrées et impactent les apprentissages. Il faut favoriser la prise de conscience des enseignant-es dans le cadre de leur formation initiale et continue qui doivent veiller à ne pas enfermer les élèves dans des représentations stéréotypées dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, de loisirs... Le SNUipp-FSU s'implique dans la lutte contre les discriminations en faisant connaître dans ses publications les résultats de recherches, et des outils pédagogiques, qu'il contribue parfois à élaborer.

Dossier

TÉMOIGNAGE



Frédéric Dougras est professeur des écoles dans un quartier d'Evreux. Il a mené un travail sur l'ABCD de l'égalité en 2 temps : deux séances sur l'évolution des droits de la femme puis des débats : pourquoi plus de maîtresses que de maîtres ? Quels sont les métiers où il y a plus d'hommes ?

« Au fil des débats, beaucoup de préjugés ont été démontés par les élèves eux-mêmes. Des contre-exemples sont mis en avant. L'objectif principal était de développer l'esprit critique. Peu à peu une réflexion commune s'est dégagée : les filles et les garçons sont différents physiquement mais ils peuvent faire les mêmes choses et ils ont les mêmes droits. Vidéos, images d'actualité et magazines ont été utilisés pour démontrer les stéréotypes ».

Quelle a été la réaction des parents d'élèves ?

« L'une d'entre elles était initialement opposée au projet. Après discussion, elle nous a finalement encouragés. Nous constatons même depuis quelques temps, dans la cour de l'école, que des filles osent venir jouer sur le terrain de foot avec les garçons, c'est un début... ».



FRAIS DE DÉPLACEMENT

Un nouvel arrêté définit les modalités de remboursement des frais relatifs aux missions et à tous les stages de formation mais aussi aux services partagés et aux remplacements à l'année.

Sont concernés les déplacements se faisant hors de la résidence administrative et hors de la résidence familiale. Attention : « constituent une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs ».

Pour cette année, vous êtes en formation initiale. Dès lors que l'action de formation (ESPE, école, circonscription) se déroule hors de la résidence administrative et familiale vous pouvez prétendre à :

- une prise en charge d'un aller et retour pour chaque période de formation ;
- une indemnité journalière de stage (28,20 € pendant le premier mois de stage si possibilité de prendre son repas dans un restaurant administratif ou assimilé).

Pour les années suivantes, vous pourrez faire valoir :

- des indemnités pour action de formation continue (une prise en charge d'un aller et retour pour chaque période de formation + frais de repas (15,25€ ou 7,63€ si le repas est pris dans un restaurant administratif))
- des indemnités en cas de services partagés ou en cas de remplacement à l'année, dans une commune autre que celle de leur résidence administrative et familiale, selon les modalités suivantes :
- frais de transport (sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, ou soit sur la base des indemnités kilométriques dont les taux sont fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 si l'agent est contraint d'utiliser un véhicule personnel, ce qui est apprécié par le chef de service).
- frais de repas (15,25€ ou 7,63€ si le repas est pris dans un restaurant administratif).

CHANGER DE DÉPARTEMENT *comment ça se passe ?*

Il existe, pour les titulaires, une procédure nationale et informatisée de permutations sur la base d'un barème, qui se déroule dans le premier trimestre de l'année scolaire. Les stagiaires ne peuvent en bénéficier.

Cependant, les stagiaires, à titre dérogatoire, peuvent demander à bénéficier d'une autre procédure, dite « inéat / exéat ». Il s'agit d'une demande de sortie du département dans lequel vous avez été recruté-e (un exéat) et d'une demande d'entrée dans le département que vous souhaitez intégrer (un inéat), à adresser au Directeur d'Académie par la voie hiérarchique. Il faut que les deux demandes soient acceptées.

Ces démarches s'effectuent le plus souvent en début d'année civile et sont examinées en fin d'année scolaire par les Commissions administratives paritaires départementales (CAPD), dans lesquelles siègent les délégué-e-s du SNUipp.

Pour constituer votre dossier et être informé de son suivi, n'hésitez pas à contacter le SNUipp de votre département.

SPÉCIAL | MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT



Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.

Rejoignez à votre tour nos 3 millions de sociétaires.
En tant qu'enseignant, nous vous réservons des **offres privilégiées**.

10 % DE RÉDUCTION⁽¹⁾
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

ET EN + POUR LES MOINS DE 30 ANS

JUSQU'à 100 € OFFERTS⁽²⁾

50 € SUR VOTRE ASSURANCE AUTO ET 50 € SUR VOTRE ASSURANCE SANTÉ

Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
ou sur www.gmf.fr

⁽¹⁾ Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

⁽²⁾ Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances.

R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

Christine Passerieux, responsable nationale du GFEN, spécialiste reconnue de l'école maternelle .



“ Construire le goût d'apprendre à l'école maternelle.”

Une refonte des programmes de l'école maternelle s'engage. En quoi est-elle indispensable ?

L'école maternelle ne profite pas à tous les enfants de la même manière, participe même à creuser les écarts entre eux et cela a de lourdes incidences sur leur avenir. Et ce parce qu'elle est historiquement enfermée dans deux logiques apparemment antinomiques mais qui concourent aux mêmes résultats. L'une qualifiée de « *primarisation* » engage les enfants, sans leur donner les outils cognitifs nécessaires, dans des apprentissages mécanistes et technicistes qui ne permettent à aucun moment aux non-initiés (dans leurs familles) de comprendre ce qui est attendu d'eux et le sens des situations qui leur sont proposées. L'autre, inspirée de conceptions naturalisantes et spontanéistes du développement enfantin, considère que la mise en présence d'objets d'apprentissages suffit à permettre ces apprentissages. Or devenir élève, c'est-à-dire entrer dans un rapport réflexif au monde, n'est en rien naturel mais relève d'un apprentissage, plus ou moins long qui incombe à l'école.

Quels sont les axes qui vous paraissent essentiels pour l'école maternelle ?

La priorité est de rendre familier à tous, ce qui est étranger à nombre d'enfants, particulièrement à ceux issus des milieux les moins en connivence avec les pratiques sociales, culturelles et langagières de l'école. Cela implique de rendre lisibles les attendus scolaires afin

que les enfants identifient progressivement les enjeux des apprentissages scolaires : comprendre ce qui semble obscur, gagner en pouvoir d'action et de réflexion, découvrir ce dont on ignorait l'existence même, oser prendre des risques... Mais aussi la posture qu'il faudra progressivement adopter pour y entrer : qu'est-ce qui est attendu de moi lors de la lecture de tel album ? De quoi je dispose déjà pour y répondre ? Que faire avec les interventions de mes camarades ? ... Les élèves doivent découvrir différentes fonctions du langage et en particulier sa fonction réflexive qui va leur permettre tout au long du cycle de passer de l'action vécue à sa compréhension, son analyse. L'âge des enfants doit être pris en compte sans en rabattre sur des contenus d'apprentissages qui participent à les faire grandir, conquérir de nouveaux pouvoirs d'action et de réflexion. C'est dans des pratiques qui favorisent la compréhension de tous que se construisent le sens de l'école et des apprentissages et donc le goût d'apprendre¹.

¹⁾ *Construire le goût d'apprendre à l'école maternelle*, dir Christine Passerieux, Chronique Sociale, 20 mars 2011.

DANS LE VIF DU MÉTIER

Léa est PES à Montrouge, dans les Hauts-de-Seine, en région parisienne.

Après des études d'histoire et une année de L3 orientée vers l'enseignement, elle a suivi le master MEEF, puis le concours en 2013. L'année de PES ? « C'est une année très difficile. On est d'emblée sur le terrain, en pleine responsabilité de classe. Le master était essentiellement tourné vers la préparation du concours. Du coup, on a été très peu préparé au métier. Il y a un vrai décalage. »

Et la formation pendant l'année de PES n'est pas à la hauteur. « On a eu un jour par semaine détaché dans la classe d'une PEMF, pendant 7 semaines. Rien à l'ESPE. On est arrivé en responsabilité sans aucun outil de gestion de la classe : relations aux parents, commandes du matériel, progressions... Au début, tout pose question et on a vraiment le sentiment d'être seul face à tout cela. »

La charge de travail est très importante : plus de 55 h par semaine. Et il faut jongler entre le travail indispensable à la classe, les questionnements qui surgissent en classe (lorsqu'une séquence manque de rythme ou lorsqu'on voit des élèves décrocher) et les demandes institutionnelles. « Il nous faut justifier, rendre compte, alors qu'on est déjà en sur travail. »

La solution de survie, les PES l'ont trouvée dans le groupe. « On vit tous la même galère, beaucoup sont en souffrance. Se dire tout ça nous a permis de tenir. Et puis on échange nos outils. » Il faut une entrée dans le métier bien plus progressive. « On a besoin d'un temps de classe vraiment réduit, pour pouvoir apprendre le métier sans avoir à gérer d'emblée tout ce qui fait le métier. »



Permutations informatisées : les résultats
Rubrique [La carrière - Mutations - CAPN](#)

Puis-je bénéficier de la GIPA ?
Rubrique [La carrière - les rémunérations](#)

Littérature de jeunesse
Rubrique [L'enfant / Littérature de jeunesse](#)

Obligation de réserve et discréction professionnelle
Rubrique [La carrière - Le statut](#)



La FSU écrit au ministre sur la formation des enseignants
[Le SNUipp-FSU - Actions - Interventions](#)

Pétition FSU : des exigences pour une formation ambitieuse
[Le SNUipp-FSU - Actions - Interventions](#)

Le SNUipp-FSU - Actions - Interventions
[Organiser sa classe > Outils pour la classe](#)

LE SPORT, mais pas que !

Le SNUipp-FSU soutient et encourage les actions de l'USEP (union sportive de l'enseignement du 1er degré) menées partout en France, dans et en dehors de l'école. Ce sont des milliers d'écoles et près de deux millions d'enfants qui bénéficient des activités sportives de l'USEP.

L'enjeu principal de cette fédération est de faire découvrir à l'enfant tous les bienfaits du sport dans sa vie, et ce, à différents niveaux. Tout d'abord pour sa vie physique, puisqu'il prendra plaisir à se comporter de manière active. Pour sa vie mentale, ensuite, en développant son autonomie et sa confiance en soi. Et enfin, pour sa vie sociale, en explorant le plaisir de vivre ensemble et d'agir en citoyen responsable.

Dans toute la France et toute l'année !

Des initiatives originales enthousiasment les petits comme les grands, avec notamment « *le P'tit tour* », un « *tour de France* » pour les enfants. Ce relais interdépartemental, utilisant plusieurs modes de déplacements dont obligatoirement le vélo sur au moins une étape, contribue à l'éducation à la sécurité routière, en complément des apprentissages de l'école primaire.

Pour tous les goûts et tous les âges

L'USEP organise également la semaine nationale du jeune citoyen sportif, dont le thème est « *ma santé en jeux* ». Les objectifs sont notamment de rendre l'enfant acteur de sa santé,

et de lui faire travailler, entre autres, les notions d'équilibre et d'hygiène. Enfin, une saison de rencontres entre les classes maternelles est mise en place depuis 8 ans. C'est « *le Printemps des maternelles* », une occasion spécifique pour les plus petits d'être sensibilisés à l'importance de faire du sport.



Toutes les informations sont sur le site de l'USEP : <http://www.u-s-e-p.org>

Le parcours sportif de l'enfant, tout un programme !

Un document sur le parcours sportif de l'enfant a été mis en ligne sur le site de l'USEP. Téléchargeable facilement, il permet de favoriser la continuité éducative en termes d'activités physiques et sportives sur tout un territoire. D'abord créé pour les enfants dans un objectif « *santé* » et « *bien-être* », il représente un outil mis à disposition de tous les acteurs d'un même territoire.



**“ La MGEN s'ouvre à tous !
Bien plus qu'une mutuelle,
la référence solidaire ! ”**

mgen.fr

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.